



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 10 août 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.**

### **Étaient présents :**

Monsieur Robert Tremblay, Maire  
Monsieur André Lagacé, Conseiller # 1  
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2  
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

### **Sont absents es :**

Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3  
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4

### **Poste Vacant :**

Conseiller/ ère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire.  
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(8) personnes du public assistent à la séance ordinaire

### **1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum. Monsieur Tremblay,

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 2608-01**

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

#### **Ordre du jour**

- 1- Ouverture et mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal 13 juillet 2026
- 4- Adoption des comptes à payer juillet 2026
- 5- Suivis de l'offre de rachat deux terrains municipaux
- 6- Suivi Chemin Lac Malfait Arpenteur



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 7- Demande aide financière Éco Performance Centre Communautaire
- 8- Résolution de la recommandation du Comité Local du Patrimoine
- 9- Bureau municipal fermé vacances directeur général du 14 août au 7 sept. 2026
- 10- Période des questions
- 11- Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents incluant celui du maire.**

### **3. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2026**

#### **RÉSOLUTION 2608-02**

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** de procéder à l'adoption du procès-verbal du lundi 13 juillet 2026 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.**

### **4. Adoption des comptes à payer juillet 2026**

#### **RÉSOLUTION 2608-03**

Il est proposé par **Monsieur André Lagacé** d'adopter les comptes à payer pour le mois juillet 2026 pour un total des comptes incompressibles de 34 359.65\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 87.90\$, les salaires nets des employés de 13 756.76 \$, les remboursements des prêts de 8 050.37\$, le remboursement des DAS de juin de 5 458.11\$ un montant de 858.14\$ soit le paiement des services publics, un montant de 1 695.64\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 3 706.35 \$, le remboursement de la carte Visa de 255.76\$, les frais location photocopieur 490.62\$ et un montant de 64 907.06\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 99 267.06\$ pour le mois de juillet 2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents incluant celui du maire.**

### **5. Suivis de l'offre de rachat deux terrains municipaux**

Robert Tremblay informe les personnes qui assistent à la séance ordinaire, que la municipalité a reçu une offre de rachat pour les terrains pour les lots # 5 680 717 et # 5 680 719 situé près de l'École de Saint-Léandre



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**RÉSOLUTION 2608-04**

Il proposé par **Monsieur André Lagacé** et résolu de refuser l'offre de rachat des deux terrains pour un total de 15 000\$ plus taxes et les frais de notaire pour la municipalité pour les lots # 5 680 717 et 5 680 719.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.**

**6. Suivi Chemin Lac Malfait Arpenteur**

Monsieur Robert Tremblay confirme que la municipalité a obtenu une soumission sur invitation sur les deux envoyés

**RÉSOLUTION 2607-05**

**CONSIDÉRANT QUE**, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) afin d'obtenir le droit de propriété d'une partie des lots #5 680 526 et #5 680 899 du cadastre du Québec, correspondant à une partie du chemin menant au Lac Malfait à partir de la route des Érables jusqu'au chemin situé sur les TPI de la MRC de la Matanie (la « voie ») afin de désenclaver l'accès au territoire public pour le Lac Malfait et Canard;

**CONSIDÉRANT QUE** cette voie est ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre devient propriétaire de cette voie après l'accomplissement des formalités prévues à la loi, débutant par l'adoption d'une résolution identifiant la voie par sa désignation cadastrale, puisque son assiette correspond à celle de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de Madame Valérie Charest, Urbanisme de la MRC de la MRC de la Matanie.

**Considérant que** la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre a demandé d'obtenir des soumissions sur invitation auprès au moins deux fournisseurs local, afin de débiter l'acquisition des lots #5 680 526 et #5 680 899 par une demande de la description technique et un remplacement cadastral afin de rendre public le chemin à acquérir avant de de publier les avis requis en vertu de la loi, à signer tout document pertinent, y compris tout acte notarié et, de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** et il est résolu de mandater la firme Bernard et Gaudreault



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

arpenteurs géomètres afin de réaliser la description technique et le remplacement cadastral pour un montant incluant les taxes applicables de 4 046.18\$ afin de rendre public le chemin vers le Lac Malfait et Canards

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.**

**7- Demande aide financière Éco Performance Centre Communautaire**

Monsieur Robert Tremblay, que la municipalité a préparé la demande d'aide financière Éco Performance et désire la déposée auprès du ministère concerné.

**RÉSOLUTION 2608-06**

**QUE** la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre désire remplacer le système de chauffage à l'huile du Centre Communautaire au cours des prochains mois avec l'aide financière du programme simplifié d'Éco Performance

**QUE** la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre a calculé toutes les factures et compléter la demande d'aide financière.

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay**, de mandater Monsieur André Marcil, directeur général à titre de signataire autorisé et Monsieur Robert Tremblay, maire à titre de représentant et d'envoyer la demande d'aide financière au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.**

**8. Résolution de la recommandation du Comité Local du Patrimoine**

Monsieur Robert Tremblay confirme la tenue d'une rencontre du Comité Local du Patrimoine en lien avec la réparation du toit de l'Église de Saint-Léandre

**RÉSOLUTION 2608-07**

**Considérant** qu'une recommandation est obligatoire par le Comité Local pour le remplacement du bardeau d'asphalte du toit de l'église vue que celle-ci est classé à titre de bâtiment du patrimoine de Saint-Léandre.

**Considérant** que cette recommandation doit être approuver par résolution du Conseil Municipal



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

**Considérant** que la recommandation du Comité Local du Patrimoine est favorable aux travaux de remplacement des bardeaux par des

bardeaux identiques que les originaux de la construction de l'Église de Saint-Léandre.

Le préambule fait partie de la résolution

Il est proposé par **Monsieur André Lagacé** et résolu de procéder à l'acceptation de la recommandation favorable à la réparation du toit de l'Église de Saint-Léandre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.**

### **9. Bureau municipal fermé vacances directeur général du 14 août au 7 sept. 2026**

André Marcil, directeur général, confirme que le bureau municipal sera fermé pour la période du 14 août au 7 septembre 2026.

De retour le mardi 8 septembre 2026 à 8h00.

### **10. Période des questions**

Une période de question est tenue

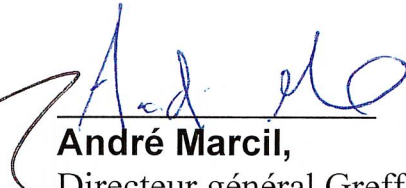
### **11. Levée de la séance ordinaire**

#### **RÉSOLUTION 2608-08**

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** et résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 10 août 2026, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 51

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'est abstenu de voter**

  
**Robert Tremblay**  
Maire St-Léandre

  
**André Marcil,**  
Directeur général Greffier-trésorier